

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 19 FEVRIER 2015**

Le 19 février 2015, à 19h, le conseil municipal de la commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Antoine VINCENTI, Maire.

Date de convocation: 14 février 2015,

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance: 11,

PRESENTS: Antoine VINCENTI Maire, Jean-Marie LECCIA 1er Adjoint, Yves POTENTINI 2ème Adjoint, François GRAZI 3ème Adjoint, Antoine CLEMENTI, Emmanuel DAVID, Patrick de ZERBI, Eric GHIRLANDA, Yves LECCIA, Estelle MATTEI, Roxane PAOLI,

ABSENTS: néant,

SECRETAIRE DE SEANCE: Roxane PAOLI.

ORDRE DU JOUR

1. Examen de l'ordre du jour du conseil communautaire de la CCN prévue pour le 20/02/2015 à 18h,
2. Examen de la demande de l'Associu Culturale Sumente d'utiliser les églises de Poggio pour organiser des concerts,
3. Examen des pièces complémentaires transmises par Hervé Ghirlanda, Architecte, concernant la demande de permis de construire déposée par Mr GREGOGNA Joël,
4. Questions diverses.

A l'entrée en séance, une feuille de présence a été signée par l'ensemble des membres du conseil municipal.

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut valablement délibérer.

1. Examen de l'ordre du jour du conseil communautaire de la CCN prévu pour le 20 février 2015 à 19h

Le Maire donne tout d'abord lecture à ses collègues de l'ordre du jour de la réunion de la CCN adressé à la mairie (ci-dessous extrait de la lettre de convocation reçue mardi 17 février):

**Vendredi 20 Février 2015
A 18 Heures
Salle de réunion de la mairie d'Oletta**

Ordre du jour :

Délibération attribution marché « Traitement des déchets ménagers sélectifs »
Délibération attribution marché « Transport des déchets ménagers sélectifs »
Délibération attribution marché « travaux de réhabilitation des entrées de la ZAL 8, Muratu »
Délibération « recherche de financement pour effectuer un audit énergétique pour l'aide à la décision d'achat du centre aéré de la CAF »
Recyclerie du Nebbiu : point d'étape activité + budget
Etat des discussions avec la Communauté d'Agglomération de Bastia
Office du Tourisme : Mise en œuvre effective de la taxe de séjour
GAL : point sur projets 2015 et planning événementiel
Budget 2014 : Validation des restes à réaliser
Questions diverses

Après discussion et compte tenu de l'absence de toute autre explication ou commentaire de la CCN au regard des délibérations prévues,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DEMANDE au Maire de participer aux délibérations prévues de la CCN et de se positionner en considération des intérêts de notre commune.

Résultat du vote: VOTANTS: 11 - EXPRIMES: 11 - POUR: 11 - CONTRE: 0 -
RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

2. Examen de la demande de l'Associu Culturale Sumente

Le Maire donne lecture à ses collègues du courrier qu'il a reçu récemment de l'Associu Culturale Sumente qui sollicite de pouvoir utiliser notre église paroissiale afin d'y organiser un concert.

En contrepartie de cette autorisation, cette association se propose de reverser à la municipalité 10% du produit des entrées qui seraient encaissées par elle-même.

Après discussion,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DEMANDE au Maire de prendre contact avec les dirigeants de cette association afin d'envisager de répondre favorablement à sa demande,

DEMANDE au Maire d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du Conseil Municipal toute décision définitive concernant cette demande qui nécessite de disposer de renseignements plus précis (date prévue, organisation, couverture assurance,...)

Résultat du vote: VOTANTS: 11 - EXPRIMES: 11 - POUR: 11 - CONTRE: 0 - RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

3. Examen des pièces complémentaires transmises par Mr Hervé GHIRLANDA, architecte, concernant la demande de permis de construire déposée par Mr Gregogna Joël

Le Maire rappelle à ses collègues que, conformément aux décisions prises par le Conseil Municipal qui s'est réuni le 15 janvier dernier, il a pris contact avec Mr GHIRLANDA Hervé, architecte, afin de lui demander de revoir un certain nombre d'éléments du projet envisagé (forme des fenêtres des salles d'eau, coloris des murs et des modénatures) et d'en préciser certains autres (type de couverture de l'extension).

Consécutivement à cette discussion, Mr Hervé GHIRLANDA, a transmis à la mairie une notice descriptive complémentaire (reçue hier en mairie) qui après examen, ne prend pas en compte le souhait de la municipalité de revoir la forme des fenêtres des salles d'eau.

Dans ces conditions, après discussion,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DEMANDE au Maire de reprendre contact avec Mr GHIRLANDA afin d'obtenir les derniers ajustements nécessaires pour délivrer un avis favorable concernant cette demande.

DONNE autorisation au Maire de délivrer un avis favorable si toutes les modifications demandées sont acceptées.

Résultat du vote: VOTANTS: 11 - EXPRIMES: 11 - POUR: 11 - CONTRE: 0 -
RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

4. Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé et personne de demandant plus la parole, la séance du conseil municipal est levée à 20 heures 30.

[Handwritten signatures in blue ink]



Conseil Municipal
19/02/2015

Feuille de Présence

Antoine VINCENTI

Antoine

François Grazi

François

Manu. DAVID

Manu

Estelle Motte

Eric Ghinlanda

YVES LECCIA

Yves POTENTINI

PAOLI Léa

Yves

PAOLI Roxane